



Les petites étoiles



Crèche communale de Brunehaut

4, rue de Jollain - 7620 Hollain

Téléphone et Fax : 069 / 77.24.43

lespetitesetoiles@commune-brunehaut.be

Projet d'accueil de la Crèche Communale «Les Petites Etoiles»

1) PRESENTATION :

Notre Crèche communale «Les Petites Etoiles» est implantée à la rue de Jollain, 4 à 7620 Hollain.

2) FONCTIONNEMENT :

La Crèche Communale «Les Petites Etoiles» est un milieu d'accueil agréé et subsidiée par L'ONE, dans les conditions fixées par l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté Française du 27 février 2003.

Elle est, en toute logique, soumise à la réglementation et à la surveillance de l'Administration Communale de Brunehaut, qui représente le PO.

Elle a pour objectif d'assurer l'accueil d'enfant de 0 à 36 mois domiciliés prioritairement sur le territoire de la Commune de Brunehaut et propose une capacité d'accueil de 42 places maximum.

La Crèche Communale est ouverte 220 jours/an.

L'horaire de l'accueil est le suivant : de 06 heures 30 à 18 heures 30, du lundi au vendredi.

Nous exigeons un minimum de 12 présences par mois, ceci afin de permettre une relation de confiance entre l'enfant et le personnel du milieu d'accueil.

Les périodes de fermeture sont situées entre Noël et Nouvel An ainsi que 4 semaines en juillet et août (Les parents seront informés de ces dates chaque début d'année).

La Crèche Communale a un Règlement d'Ordre Intérieur. Celui-ci est expliqué en détail aux futurs parents lors de l'inscription sur la liste d'attente et remis à ceux-ci lors de l'inscription définitive de l'enfant. Les parents conservent ce ROI et signe une attestation stipulant qu'ils l'ont lu et qu'ils acceptent ces conditions.

Le tarif est fixé individuellement pour chaque famille sur base des revenus mensuels nets du ménage. La participation financière parentale est fixée selon un barème mis à jour par l'one.

Le milieu d'accueil élabore un projet d'accueil conformément aux dispositions reprises à l'article 20 de l'arrêté précité. Celui-ci est disponible sur le site de l'ONE « pas à pas ». Il est également expliqué en détail aux futurs parents lors de l'inscription sur la liste d'attente et remis à ceux-ci lors de l'inscription définitive.

La crèche organise l'encadrement des enfants comme suit :

3 sections = 3 équipes

La section des bébés, la section des moyens et la section des grands.

Le taux d'encadrement des enfants est d'une puéricultrice par tranche de 7 places.

Le côté intendance est géré par un (des) membre(s) du personnel d'entretien ainsi que par le personnel d'aide aux repas.

L'encadrement administratif est assuré en premier lieu par l'infirmière qui assure le rôle de directrice et en cas d'absence par l'assistante sociale.

3) QUELQUES OBSERVATIONS PRATIQUES :

- Entrée parking:

Vous constaterez que par mesure de sécurité, l'entrée dispose d'un sas d'entrée avec vidéophone. Aucune personne étrangère n'est autorisée à pénétrer dans la crèche. Seules les personnes habilitées et renseignées par les parents y sont autorisées.

- Vestiaire :

La crèche est un lieu réservé à votre enfant. Néanmoins, pour vous accueillir, un vestiaire est mis à votre disposition, pour le rangement des poussettes. Chaque enfant dispose d'un casier dans lequel vous pourrez ranger ses effets personnels. C'est dans le local d'accueil que viendra vous accueillir la puéricultrice. Après avoir déposé les effets personnels de votre enfant dans son casier, nous vous invitons à aller le déposer à l'entrée de sa section où la puéricultrice viendra l'accueillir.

Par mesure de sécurité nous vous demandons de ne pas ouvrir les portes des sections vous-même.

4) ORGANISATION ADMINISTRATIVE :

- Admission :

Conditions :

Conformément aux principes d'égalité et de non-discrimination (art.10 et 11 de la Constitution) et en tant que milieu d'accueil agréé par un organisme d'intérêt public, l'accessibilité du milieu d'accueil est assurée à tous les enfants, quelle que soit l'occupation professionnelle des parents ou de leur temps de prestation, l'accès au milieu d'accueil est un droit de l'enfant.

Cependant, l'accès au milieu d'accueil est prioritaire :

- 1) aux enfants domiciliés dans la Commune de Brunehaut,
- 2) aux enfants de l'ensemble du personnel communal et du CPAS.

Néanmoins notre crèche veille à accueillir les enfants dont la famille a des difficultés ou les enfants fragilisés.

Un enfant ne peut être admis dans la crèche sans que le ou les personnes qui exercent sur lui l'autorité aient consenti à ce qu'il suive le programme de vaccinations préconisé par l'ONE.

- PFP :

La participation financière des parents (P.F.P) est calculée selon les revenus mensuels nets cumulés des parents, conformément à l'arrêté du 27 février 2003 et à la circulaire de l'ONE en fixant les modalités d'application.

La PFP couvre tous les frais de séjour (repas, collations), à l'exception des langes, des médicaments, des aliments de régime et des vêtements et autre produits spécifique à l'enfant qui ne seraient pas utilisés par la crèche.

5) MISSIONS :

Le milieu d'accueil agréé s'engage à respecter le Code de Qualité tel que défini par l'Arrêté du 17 décembre 2003 du Gouvernement de la Communauté Française.

Voici les missions :

- Veiller à l'égalité des chances pour tous les enfants dans l'accès aux activités proposées et à instituer un service qui réponde à la demande des personnes et aux besoins des enfants : Il évite toute forme de comportement discriminatoire basé sur le sexe, la race ou l'origine socioculturelle et socioéconomique à l'encontre des enfants et parents.
- Initiation du développement psychomoteur
- Permettre et valoriser l'expression par le biais des activités diversifiées
- Valoriser les progrès et les compétences de chaque enfant
- Favoriser le développement de la vie en groupe en tenant compte de l'âge
- Proposer un encadrement de qualité par un personnel diplômé et en formation continue

- Développer une relation de qualité entre les parents, le personnel de crèche et les enfants

Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de mettre en œuvre une série de moyens et de principes.

6) L'ACCUEIL :

Pour que l'accueil se passe le mieux possible pour l'enfant et ses parents, il est nécessaire qu'une relation de confiance et une véritable collaboration soient établies entre la famille et le milieu d'accueil ; l'équipe organise celles-ci de manière progressive :

- Entretien(s) individuel(s) avec le responsable de crèche et avec l'assistante sociale :

Le milieu d'accueil s'informe des attentes de la famille par rapport au service et présente son fonctionnement au travers du règlement d'ordre intérieur et de son projet d'accueil et ce dès l'inscription sur la liste d'attente.

La directrice et l'assistante sociale sont présentes dans des tranches horaires accessibles aux parents : à l'ouverture de la crèche le mercredi et jusque 18 heures deux jours semaine.

- Présentation de la puéricultrice de référence :

Afin que l'enfant et ses parents puissent avoir « une personne repère » au sein de la crèche et permettre ainsi l'instauration d'une sécurité affective de l'enfant, on lui attribuera une puéricultrice de référence qui le suivra jusqu'à son passage dans la section des grands. Elle entretiendra une relation privilégiée auprès de l'enfant et ses parents. Par exemple (mise au lit, change, repas, consolation, gestion des conflits,...). En cas d'absence de celle-ci, une autre puéricultrice prendra le relais. C'est elle aussi qui transmettra les informations et spécificités de chaque enfant à ses collègues.

Le groupe de la puéricultrice de référence est constitué d'enfants nés à la même période, ce qui permet un passage commun dans les sections des moyens et des grands.

- Périodes de familiarisation :

L'entrée d'un nouvel enfant en milieu d'accueil représente une étape importante tant pour les parents et l'enfant, que pour les accueillantes elles-mêmes. Elle doit être préparée...c'est le moment où s'instaure la relation de confiance.

De manière générale, dans les 15 jours qui précèdent l'entrée de l'enfant à la crèche nous prévoyons 4 visites avec l'un de ses parents. Dans le souci de garantir le bien être des bébés présents dans la section ainsi que leur sécurité, nous vous demandons de ne pas effectuer la familiarisation en présence des frères et sœurs de votre enfant. Cependant, si vous le souhaitez, nous pourrions leur faire visiter la crèche à un autre moment.

Les horaires sont prévus avec la direction car ils doivent, dans la mesure du possible s'organiser en présence de la puéricultrice de référence et à un moment qui perturbe le moins l'organisation de la crèche.

Durant les 3 premières visites, l'enfant et ses parents s'imprègnent de l'ambiance de la crèche. Lors de la dernière visite, nous proposons aux parents de laisser l'enfant un petit temps seul à la crèche afin de se préparer au mieux lors de la séparation des premiers jours.

Ces périodes permettent :

- **aux parents :**

- de connaître davantage le milieu d'accueil de leur enfant,
- d'établir une relation de confiance avec la puéricultrice de référence et les autres membres de l'équipe,
- de présenter le portrait de leur enfant à la puéricultrice de référence, (de lui confier ses petites habitudes,...)
- de préparer la séparation,
- de poser les questions qu'ils souhaitent au sujet de la vie en crèche.

- **à l'enfant :**

- d'être présenté à toute l'équipe de la crèche mais surtout à sa puéricultrice de référence,
- de découvrir et se familiariser avec un nouvel environnement tout en se sentant en sécurité (nouveaux visages, bruits, ...)

- **à la puéricultrice de référence :**

- de parcourir le portrait de l'enfant avec les parents afin de mieux le connaître
- de faire connaissance avec l'enfant via l'observation et les premiers contacts physique
- d'établir une relation de confiance avec l'enfant et les parents
- d'expliquer la feuille de soins (voir ci-dessous),

• Le cahier de soins :

Ce cahier de soins reprend les moments de sommeil de l'enfant, ce qu'il a mangé, l'état de ses selles, ...Il est tenue quotidiennement par les puéricultrices et permet ainsi d'approfondir la relation de confiance et le dialogue avec les parents.

• Le carnet de communication :

Chaque enfant a son carnet de communication qui l'accompagne de la crèche à la maison et vice versa. C'est un outil de dialogue entre les parents et la crèche. Cependant, il ne remplace en aucun cas la communication orale. Nous vous demandons d'en prendre connaissance après chaque retour de la crèche. Les puéricultrices pourront y retrouver les informations comme l'heure du premier biberon, le déroulement de la nuit... Quant aux parents ils pourront y retrouver des informations relatives au(x) :

- développement psychomoteur, sensoriel, affectif et social
- activités manuelles
- langage
- moments privilégiés (soins, alimentation, sommeil, ...)
- anecdotes concernant la journée de l'enfant ;

C'est aussi un outil permettant de retracer l'évolution de l'enfant.
Celui-ci est rédigé dans la mesure du possible par la puéricultrice de référence.

Parallèlement, un petit cahier souvenirs relatant des observations des enfants sera remis aux parents en fin d'accueil.

7) LES DIFFERENTS MOMENTS DE VIE :

- L'alimentation :

La vaisselle et les biberons sont fournis lavés et stérilisés par nos soins.

Les enfants reçoivent les repas compris entre les heures d'accueil.
Ils nous sont livrés froids par un service traiteur et sont ensuite réchauffés à la crèche. Ils répondent aux normes de qualité recommandées en collectivité par l'ONE.

Pour le bien-être de l'enfant, nous vous demandons de lui proposer son premier biberon à la maison dans un climat familial.

Un petit déjeuner est servi vers 8h30 jusqu'à 9h à tous les enfants qui le souhaitent.

Le midi, un repas varié est proposé à l'enfant en fonction de son évolution/régime/appétit.

Un goûter sera servi dans l'après-midi (fruits, pain, laitages, ...) en fonction de l'âge de l'enfant.

Sauf contre-indication médicale, la diversification alimentaire sera considérée comme acquise au plus tard à l'âge de 9 mois.

De l'eau sera donnée à volonté tout au long de la journée.

Les bébés ne sont pas soumis à des horaires précis de repas jusqu'à leur passage chez les grands. L'enfant mange donc lorsqu'il en ressent le besoin. Si les moments de repas ont un rôle nutritionnel, ils sont également l'occasion :

- d'apprentissage
- de découvrir le plaisir de manger, de boire
- de passer un moment agréable, de détente.

Chez les grands, les repas sont donnés en collectivité et à heures fixes. Les enfants mangent dans des assiettes en porcelaine et boivent dans des verres en verre. Ils se servent également d'une fourchette et d'un couteau adaptés à leur âge.

Les plats sont proposés en self service. Chaque jour, un enfant va chercher avec la puéricultrice le chariot des repas en cuisine.

- Le change :

Nous disposons d'un local de soins composé d'une baignoire et d'un évier ainsi qu'une table à langer dans lesquels nous assurons les soins d'hygiène.

Le moment du change est aussi un moment privilégié d'échange entre l'enfant et la puéricultrice. Ainsi elle lui parlera, lui expliquera ce qu'elle compte lui faire

« je vais changer ton linge, te laver, prendre ta température » discutera de choses et d'autres.

Nous changerons votre enfant dès qu'il sera souillé. Dès lors nous vous demandons de veiller à ce que votre enfant ait un nombre suffisant de langes dans son sac nursery.

La crème de change ainsi que le savon et le sérum physiologique sont fournis par le milieu d'accueil. Si les parents souhaitent fournir d'autres produits de soins que ceux proposés à la crèche il est impératif qu'il soit spécifié que ceux-ci conviennent aux nourrissons. Dans le cas contraire ce produit de soins ne sera pas appliqué sauf si un certificat médical l'exige.

- L'acquisition de la propreté :

Tout en respectant le rythme de l'enfant, nous vous proposons de l'accompagner dans l'acquisition de la propreté. A cet effet, avec votre collaboration nous l'inviterons à aller sur le petit pot quand il en manifestera le besoin.

- Moments de détente :

Afin de pouvoir offrir des moments de détente de manière individualisée ou en petit groupe, nous avons le projet d'installer un espace Snoezelen au sein de la crèche.

- Le sommeil :

L'objet transitionnel plus communément appelé « doudou » permet à l'enfant de se sentir rassuré et se faisant de « passer des étapes »... avec doudou il « se sent plus fort ». Nous vous demandons d'en choisir un pour lui, s'il ne l'a pas encore fait, afin de pouvoir commencer la crèche en toute sérénité. Il pourra l'avoir à sa disposition tout au long de la journée. Cependant, nous veillerons à ce qu'il ne le porte pas trop souvent à la bouche, cela dans le but de préserver sa dentition. Nous lui proposerons sa tétine, s'il en possède une, durant les périodes de repos.

Mis à part chez les grands où un rythme est instauré (les enfants dorment dans une couchette au même moment dans la pièce de vie), on veillera à respecter le rythme de sommeil de l'enfant, et ce, quelle que soit la demande des parents. Nous avons créé des coins doux cosy dans les sections des moyens et des grands afin de permettre aux enfants de se détendre plus aisément. Afin de garantir de réels moments de détente, ceux-ci seront encore à travailler dans le futur. Chaque enfant a son propre lit. En début d'accueil, dans la section des bébés, l'enfant dort dans la pièce de vie, et ceci le temps qu'il trouve ses repères dans ce nouveau lieu de vie.

- Les activités pédagogiques et d'éveil :

- **Activités autonomes, libres :**

Dans le but de laisser l'enfant évoluer à son rythme, il est important de favoriser l'activité autonome de l'enfant. L'équipe donne la possibilité aux enfants de s'exprimer à travers les jeux qu'ils choisissent. Pour cela nous mettons en place du matériel adapté à son âge, à ses capacités et à ses envies.

Les jeux sont très variés de manière à encourager le désir de découvrir, d'aller plus loin dans son expérimentation.

La section des grands a été retravaillée grâce à l'achat de mobilier supplémentaire. Différents coins jeux ont été aménagés et les enfants peuvent y circuler au gré de leurs envies. Un module de psychomotricité est installé dans la section des moyens, afin de satisfaire leur besoin de grimper en toute sécurité.

Les puéricultrices sont attentives à leurs initiatives et sont à l'écoute de leurs démarches, ceci afin de favoriser leur autonomie. Les progrès et les acquis sont encouragés verbalement ainsi que la solidarité entre les enfants par exemple : consoler un autre enfant qui pleure.

En cas de conflits, les puéricultrices n'interviennent qu'en cas de danger, laissant ainsi à l'enfant la possibilité de régler lui-même les conflits.

A la crèche, il peut arriver qu'il y ait des morsures d'un enfant envers un autre. Cette situation n'est confortable pour personne que ce soit pour l'enfant mordu, l'enfant mordeur, les parents de chacun ainsi que pour la puéricultrice qui doit vous l'annoncer.

En effet, afin de défendre son jouet, vouloir attirer l'attention ou encore dans d'autres situations, l'enfant, avant l'acquisition de la parole, s'exprime par la bouche certes mais en mordant. Ces morsures pulsionnelles se manifestent sans crier gare et l'adulte présent peut difficilement les éviter.

Nous ne banalisons pas ces actes. Nous consolons l'enfant mordu et nous lui expliquons qu'il doit se défendre, refuser de se laisser mordre, s'il en a l'âge requis bien sûr.....

Nous expliquons à l'enfant mordeur qu'il peut être fâché ou ne pas être d'accord avec l'autre mais qu'il ne peut pas mordre car cela fait mal (car n'en a pas conscience au départ).

Dans ce type de situation, la fermeté et la cohérence des adultes ainsi que la discrétion autour de l'épisode aident à mettre fin aux morsures d'un enfant.

Le jardin

Une sortie quotidienne variant d'une demi-heure à plusieurs heures en fonction des conditions météorologiques, est organisée dans le jardin. **Dès que la marche est acquise, les sorties sont proposées.** Pour les autres, nous les organisons sur la terrasse ou en poussette lorsque le temps le permet. Par conséquent nous vous demandons de munir vos enfants de vêtements adaptés (Toutefois nous suivons les recommandations du pédiatre de ne pas sortir par temps de brouillard).

Dernièrement, nous avons fait l'acquisition d'une poussette 6 places qui nous permet de faire des promenades en dehors de la crèche même avec les plus petits. La présence du Ravel tout proche nous permet d'explorer autrement la nature environnante.

Voici une liste non exhaustive des bienfaits des sorties au jardin :

L'enfant y décharge ses tensions, se défoule... la qualité de son sommeil sera meilleure ensuite ;
L'enfant y découvre le monde qui l'entoure, de nouvelles sensations, les insectes, la nature en fonction des saisons..., les bruits..., les animaux... ;
Il joue ;
Il apprend ;
Il expérimente, stimule sa créativité ;
Il se cache/ s'isole sous la surveillance des adultes ;
La rencontre avec les enfants des autres services permet les échanges avec les plus petits ou les plus grands et est donc bénéfique au niveau de la socialisation ;
Il expérimente un espace plus grand, il a donc plus de liberté des mouvements ;
Il éveille ses différents sens ;
Il fait le plein de vitamine D et baigne dans une lumière naturelle ;
Dehors, on peut faire des tas de choses : crier, courir, sauter, faire du bruit... A l'intérieur ce n'est pas possible ;
Rendre l'enfant acteur, lui donner des responsabilités en lui donnant de petites tâches : donner à manger aux lapins, arroser les plantes du potager qu'ils ont plantées avec les puéricultrices, cueillir les fruits et légumes pour les repas ;
L'enfant fait des apprentissages et devient autonome : s'habiller, remettre son manteau au porte manteau, ranger ses bottes ;
L'enfant fait de la psychomotricité naturellement ; grimper, courir, sauter, trouver son équilibre ;
L'air qu'ils respirent est frais et renouvelé ce qui est bénéfique pour le système immunitaire ;

....

Le jardin est composé d'un espace jeux mais aussi d'un « jardin des senteurs et des saveurs ». Depuis peu, les enfants et les puéricultrices ont créé un potager.

Celui-ci a été conçu spécialement pour les enfants, ils sont donc libre d'y circuler librement sous la surveillance des puéricultrices.

Nous avons le projet de reprendre deux lapins au sein du jardin de la crèche afin d'offrir aux enfants le plaisir de les observer et de les nourrir.

Durant la fermeture de la crèche, un membre du personnel les reprendra cependant si une famille est désireuse de s'en occuper, toute proposition est la bienvenue.

- Activités dirigées :

Chaque enfant a son propre rythme, repas, sommeil, jeux et nous faisons en sorte qu'il soit respecté au moins jusqu'à son passage dans la section des grands.

A certains moments de la journée des activités dirigées sont proposées mais non imposées. L'enfant choisit d'y participer ou non. Il se dirige lui-même vers les jeux qui lui plaisent.

Ces activités veillent à solliciter les 5 sens des enfants par des bricolages, de la peinture, la psychomotricité, activités culinaires, chants, danses ... Lors de ces activités, nous mettons à la disposition des enfants du matériel simple, peu élaboré, parfois même de récupération (boîtes de lait en poudre, gros bouchons,...) qui répond au besoin de développement naturel de l'enfant. Celles-ci permettent de l'accompagner dans le développement de ses compétences et dans l'instauration :

- d'un certain « ordre » l'enfant classe, ordonne, trie, élabore un raisonnement
- du langage : il nomme les concepts
- du mouvement : affine l'usage de ses mains
- du raffinement sensoriel.

Notre équipe est également sensibilisée à la lecture chez les tout-petits, celle-ci permettant :

- de mettre des mots sur des images et des émotions ;
- de retenir l'attention de bébé ;
- de répéter, rythmer, cadencer ;
- découvrir le monde ;
- stimuler l'imagination ;
- favoriser le langage ;
- mémoriser ;

Pour se faire, chaque puéricultrice ou stagiaire lira régulièrement des livres à vos enfants et cela dès leur arrivée dans la section des bébés.

Nous travaillons également en collaboration avec la bibliothèque de Brunehaut, leurs animateurs viennent ainsi chaque jeudi pour faire la lecture aux enfants du service des grands.

Par ailleurs, un coin « lecture » pour les parents est à votre disposition face à la section des moyens. Les ouvrages (livres et revues) peuvent être empruntés gratuitement sur simple demande.

Déroulement type d'une journée

Accueil à partir de 6h30 dans la section des bébés, jeux libres...

Vers 8h30, chaque groupe rejoint sa section afin d'y prendre, si l'enfant le souhaite, un petit déjeuner. **Chez les moyens et les grands, celui-ci est composé de** tartines beurrées et une fois par semaine nous y ajoutons des pépites de chocolat. Nous leur proposerons parfois du jus d'orange pressé ou du lait entier.

En matinée, jeux libres, activités pour les enfants qui en ressentent le besoin et sorties au jardin ou promenade.

A partir de 11h, le dîner est proposé précédé du lavage des mains;

Ensuite, en fonction des besoins, sieste précédée de la lecture d'une histoire et du brossage des dents chez les grands.

Vers 15h début des goûters chez les bébés et les moyens. Chez les grands, jeux libres jusqu'au goûter qui se déroule habituellement dès 15h30.

Ensuite, Jeux libres et préparation des enfants au retour à la maison.

Tout comme le passage d'une section à l'autre, l'entrée à l'école est précédée d'une période de familiarisation. L'équipe en parle régulièrement à l'enfant concerné mais aussi aux autres enfants du groupe pour expliquer les raisons du départ de leur camarade.

- La santé et les maladies

Conformément à la législation, tous les enfants accueillis dans notre crèche sont soumis à une surveillance de la santé qui comprend 4 examens médicaux **obligatoires** : à l'entrée, vers 9 et 18 mois et à la sortie.

Ces examens sont réalisés par le Docteur Godfroid, pédiatre attitré à la crèche. Ce suivi concerne la santé de l'enfant et les relations entre sa santé, sa vie dans la crèche et la protection de la collectivité d'enfants. Cette consultation a une mission préventive, aucun médicament ne s'y verra prescrit.

En cas de fièvre supérieure ou égale à 38,5°C nous administrons à l'enfant du Paracétamol (15mg/kg/dose max 4x/jour) Ceci afin de faire diminuer la température rapidement. Dans le cas où celle-ci ne diminuerait pas, un rappel systématique des parents sera pratiqué afin que celui-ci puisse lui administrer une autre molécule permettant de faire diminuer la fièvre.

8) LA COMMUNICATION :

Un ou plusieurs entretiens avec les travailleurs sociaux seront (seront) obligatoirement réalisé(s) pendant le séjour de l'enfant dans l'établissement. Le but de ces rencontres est avant tout d'améliorer la collaboration entre la famille et l'équipe de la crèche.

9) L'EQUIPE

- Le P.O. :

La Commune de Brunehaut, représentée par :
Monsieur le Bourgmestre, Pierre Wacquier ;
Madame la Directrice Générale, Nathalie Bauduin.

- La Direction : Madame Seynhaeve Emmanuelle

Elle exerce un rôle central dans la dynamique qu'elle insufflera, le soutien qu'elle apportera à toute l'équipe, la qualité de la rencontre avec les familles. ...bref, la mise en place du projet éducatif.

Elle s'occupe aussi de la gestion, encadre l'équipe et veille à ce que tous, respectent les points énoncés dans le projet d'accueil et dans le règlement d'ordre intérieur.

Elle est infirmière spécialisée en santé communautaire.

- L'assistante Sociale : Madame Dussart Mathilde

Son rôle est avant tout un rôle d'accompagnement et de soutien au travers de ses observations, remarques et conseils.

Elle établit les contacts utiles avec les intervenants sociaux concernés et participe au travail de coordination sociale.

En synergie avec la direction, elle participe à l'élaboration et au suivi du projet d'accueil et du règlement d'ordre intérieur.

Elle gère la participation financière des parents ainsi que la facturation et le suivi des paiements.

Elle a une présence active et régulière dans les groupes de vie.

- Le personnel d'encadrement :

Une équipe de puéricultrices de référence prend en charge les enfants tout au long de la semaine. Elles sont aidées de puéricultrices volantes ainsi qu'une psychomotricienne à temps plein.

- Tiffany
- Catherine
- Sarah
- Amélie
- Marjorie
- Sophie
- Nancy
- Traecy
- Cynthia
- Tressy
- Isabelle

Leur rôle est avant tout d'accompagner votre enfant pas à pas dans chaque moment de la journée, face à chaque besoin rencontré. Elles font un travail quotidien primordial avec les jeunes enfants.

Chaque accueillante a un rôle précis de par sa formation, ce qui assure à votre enfant un encadrement pluridisciplinaire.

Ces spécificités sont renforcées par une formation continue.

- Le personnel d'intendance :

- Marie-Christine
- Sandrina

Le personnel d'entretien présent d'une manière journalière, assure la propreté de nos locaux, en respectant les recommandations d'hygiène valables en collectivité.

- Des stagiaires puéricult (eur/rices) et ou infirmi (ers/ères) viennent également se former à la crèche sous la surveillance de l'équipe. Chaque stagiaire suit durant une période minimum de quinze jours un groupe d'enfant et sa puéricultrice de référence. Ils sont également suivis par les monitrices des différentes écoles.

Tous les membres du personnel et stagiaires sont tenus d'observer une discrétion absolue sur tout ce qui se passe à la crèche.

- Formations continuées - réunions d'équipe :

Chaque membre du personnel suit une formation continue par an. Cette démarche permet non seulement d'approfondir, de réactualiser et de compléter les connaissances acquises mais aussi de réfléchir sur notre pratique et d'aller plus loin dans l'élaboration de notre projet pédagogique. Les formations continues favorisent une amélioration de la qualité d'accueil et le Pouvoir Organisateur de la crèche l'y encourage. A cette fin, la crèche fermera **minimum** 2 jours par an. Des réunions d'équipe sont organisées régulièrement afin de permettre une réflexion et un échange sur le quotidien de la crèche.

- Les règles de vie :

La Crèche Communale est un milieu de vie en communauté dans lequel sont établies des règles de vie.

Le respect du Règlement d'Ordre Intérieur et du projet d'accueil est primordial. Il veille aux règles de bienséance par une tenue et un langage digne de sa mission. Il s'attache à faire acquérir aux enfants des habitudes de propreté, d'ordre et de tolérance.

Il doit consacrer tout son temps aux enfants sans discrimination, ni favoritisme.

10) L'ENVIRONNEMENT :

Le bâtiment de la Crèche se situe à la rue de Jollain n°4 à 7620 Hollain (Brunehaut)

Un espace « jardin » et « aire de jeux » sécurisés entièrement clôturés, situés à l'arrière du bâtiment permettront aux enfants de jouer à l'extérieur.

Par ailleurs, l'environnement de la crèche est agréable : zone de déchargement et parking attenant à la crèche, à l'avant du bâtiment représentant un atout de sécurité et une facilité fonctionnelle importante pour y déposer votre enfant, habitations et commerces à proximité et accessibilité via la RN507, axe central desservant l'entité de Brunehaut.

Le bâtiment comprend :

- un sas d'entrée avec vidéophone
- un accueil avec tables à langer
- un vestiaire hall d'entrée et rangements
- un local de direction : bureau pour le responsable dans lequel seront reçus les parents (lors de l'inscription ou lors d'entretiens spécifiques)
- des sanitaires
- un local technique où s'effectueront les lessives.
- une cuisine

- une arrière-cuisine (réserve « sèche »)
- un bureau du personnel (espace pour le personnel et les stagiaires : repas, repas, réunions)
- la section « des petits »
- la section « des moyens »
- 4 zones de repos
- une mezzanine « la maison »
- 2 zones de change
- la section des grands à l'étage
- un ascenseur : celui-ci est interdit d'accès aux enfants de moins de 14 ans non accompagnés d'un adulte. Pour des raisons de sécurité, merci de ne pas autoriser les enfants à appuyer sur les boutons de l'ascenseur.

Les espaces intérieurs et extérieurs : voir plans en annexe 1

11) LES ANNEXES :

- Plans intérieur et extérieur du milieu d'accueil (annexe 1)
- Contrat d'accueil (annexe 2)
- ROI (annexe 3)
- Fiche de présence mensuelle (annexe 4)

Approuvé en séance du 27.01.2020 par le Conseil Communal de la Commune de Brunehaut

La Directrice Générale,
N. BAUDUIN

Pour le Conseil Communal,



le Bourgmestre,
P. WACQUIER

Nom et prénom de l'enfant :

Date :

Signatures des parents précédée de la mention manuscrite « pour accord du projet d'accueil de la crèche les petites étoiles » :

